

# ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU TARN ET GARONNE

Adresse Postale : Jean Pierre MARYE - 1263 rue des Capellas - 82170 BESSENS

06 15 08 83 63

## 40<sup>e</sup> EXPOSITION CANINE NATIONALE

Avec attribution du CACS de la S.C.C.

# MONCLAR DE QUERCY



A.C.T.  
de Tarn  
& Garonne

## DIMANCHE 21 AVRIL 2019

Esplanade du Lac - 82230 MONCLAR DE QUERCY



CENTRALE  
CANINE

Les confirmations seules auront lieu le Samedi 20 Avril de 14h à 17h30



**Exposition sans cage**  
Quelques cages gratuites à disposition  
Sortie des chiens autorisée après les jugements  
pour les chiens non classés

Les emplacements et le matériel étant limités, l'ACT se réserve droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 6 AVRIL 2019**

### JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

#### MEYER Dany

Bouvier Australien, Australien Courte Queue, des Ardennes, des Flandres

#### GIANNONE Salvatore

Bearded Collie, Bergers Allemand, Australien, Belges, Bergamasque, Blanc Suisse, de Beauce, de Brie, de la Maremme et des Abruzzes, de la Serra de Aires, Picard, de Russie Méridionale, des Pyrénées, Hollandais, Polonais de Plaine Niziny, Polonais Podhale Tartras, Bobtail, Chien de Berger Catalan, Chien de Berger Croate, Shetland, Tchouvatch Slovaque, Chiens de Bergers Roumains, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchèque, Colley, Colley Barbu, Kelpie, Bergers Hongrois, Schipperke, Bobtail, Welsh Corgi Cardigan, Welsh Corgi Pembroke et autres races du groupe

#### MEYER Dany

Affenpinscher, Dogue Argentin, Pinscher, Schnauzer, Shar Pei

#### LAFAY Christiane

Bergers d'Anatolie, d'Asie Centrale, du Caucase, du Karst, Bouviers Bernois, de l'Appenzell, Boxer, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Cane Corso, Sarplaninac, Cane Corso, Serra Estrela, Leonberg, Mâtin et Montagne des Pyrénées, Dobermann, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Grand Bouvier Suisse, Hovawart, Landseer, Leonberg, Mastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Rottweiler, St Bernard, Terre Neuve, Terrier Noir Russe, et autres races du groupe

#### MARCILLAUD Anne

Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Cairn, Dandie Dinmont, Fox, Sealyham Terrier, Scottish Terrier, Skye Terrier, Silky Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Terrier Américain, Terrier Australien, Jagd Terrier, Parson et Jack Russell Terrier, Terrier Ecosais, Terriers Irlandais, Terrier Kerry Blue, Welsh Terrier, West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier, et autres races du groupe

#### BARENNE Roger

Teckel Standard, Teckel Nain, Kaninchen Teckel

#### MEYER Dany

##### SPECIALE HUSKY SIBERIEN

Akita Inu, Akita Américain, Basenji, Chiens d'élan, Chien d'ours de Carélie, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chiens Nordiques, Chiens Nus du Mexique et du Pérou, Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Eurasier, Malamute de l'Alaska, Podencos, Samoyède, Spitz Allemand, Spitz Italien, Spitz Japonais, Volpino Italien et autres races du groupe

#### BOTTUSSI Céline

Beagle, Beagle Harrier, Harrier

#### GOUBIE Jacques

Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégéois, Basset Artésien Normand, Bleu de Gascogne, Basset Hound, Courants Suisses, Italien, Polonais, Slovaque, Chien d'Artois, Chiens de Rouge, Saint Hubert, Dalmatien, Griffon Vendéen, Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Gascon Saintongeais, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe

#### GRUPE N° 1

#### GRUPE N° 2

#### GRUPE N° 3

#### GRUPE N° 4

#### GRUPE N° 5

#### GRUPE N° 6

#### GRUPE N° 7

#### GRUPE N° 8

#### GRUPE N° 9

#### GRUPE N° 10

#### DUCOM Jean Guy

##### SPECIALE SETTER ANGLAIS

#### GUIDONI René

##### SPECIALE POINTER

#### LASSANDRE Jean

**SPECIALE BRAQUE D'AUVERGNE**, Braque Allemand, Drahthaar, Braques de Burgos, de l'Ariège, de Weimar, du Bourbonnais, Français, Hongrois, Italien, St Germain, Portugais, Slovaque à Poil Dur, Langhaar, Drahthaar, Epagneuls Bleu de Picardie, Breton, de Pont Audemer, Français, Picard, de Munster, Griffon Korthals, Barbu Tchèque, Setter Gordon, Setter Irlandais, Spinone, Perdiguro de Burgos et autres races du groupe

#### GOUBIE Florence

Lagotto, Barbet, et Chien d'eau Américain, Espagnol, Frison, Portugais

#### BOSSUET Thierry

**SPECIALE SPANIEL (Clumber, Cocker Américain, Cocker Anglais, Springer, Welsh Springer, Sussex, Field, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje)**

#### GOUBIE Jacques

Chien D'oyseil Allemand, Golden Retriever, Labrador, Retriever à Poil Bouclé, Retriever à Poil Plat, Retriever de la Baie de Chesapeake, Retriever de la Nouvelle Ecosse

#### ALAVOINE Véronique

**SPECIALE CHIENS DU TIBET (Terrier du Tibet, Epagneul Tibétain, Shih Tzu, Lhasa Apso)**

#### BOTTUSSI Céline

Caniche, Carlin, King et Cavalier King Charles, Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tulear, Epagneul Nain Continental Papillon et Phalène, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrlander, Petit Brabançon, Petit Chien Russe, Terrier de Boston

#### CHANCEL Frédérique

Bichons, Petit Chien Lion, Pékinois, Epagneul Japonais,

#### MEYER Dany

Bouledogue Français

#### MEYER Dany

##### SPECIALE CLAMED (Azawakh, Galgo Espagnol, Sloughi)

#### BARENNE Roger

Barzoï, Greyhound, Lévrier Afghan, Deerhound, Magyar Agar, Irish Wolfhound, Lévrier Polonais, Petit Lévrier Italien, Saluki, Whippet

**Races non reconnues par la F.C.I. (le chien fonneuse ne sera pas jugé)**

#### LASSANDRE Jean

Epagneul de St Usuge

#### FABRE Jean-Michel

Bruno St Hubert Français, Briquet de Provence

#### BOTTUSSI Céline

Chien Particolore

#### CHANCEL Frédérique

Ratier de Prague

#### BARENNE Roger

Berger Américain Miniature, Cursinu, Bulldog Continental et autres races du groupe

**Vos engagement devront être envoyés à :**  
Cédia - Exposition de Monclar de Quercy - 31230 Coueilles  
**Accompagnés obligatoirement**

- du montant des frais (établis à l'ordre de l'ACT T&G)
  - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe Champion ou travail
  - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2<sup>e</sup> catégorie
  - Etrangers : paiement par mandat international uniquement (foreigners : international money order only / extranejos : giro postal unicamente)
- Tout engagement incomplet sera retourné**

**Tarif réduit pour les inscriptions effectuées avant le 28 Février 2018**

Engagements en ligne : <https://cedia.fr>  
paiement sécurisé

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Monclar de Quercy, le 21 Avril 2019

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 8h30.

**LOGEMENT** - Exposition sans cage (cf première page). Il est formellement interdit de placer de la paille dans des cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

## PRÉSENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre moyen d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 9/04/2017, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 9/04/2017 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES - UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS**

**Chiens Courants** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**Terriers-Teckels** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires

pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEURS** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Tarn et Garonne par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**En cas d'absence seuls seraient remboursés les chiens malades ou blessés après envoi du certificat vétérinaire.**

## CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : Fixée au 6 avril 2019

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

## REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>e</sup> des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S. :** Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la race proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et (la) Meilleur(e) classe Champion ayant reçu le qualificatif "Excellent" et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif "Excellent".

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

## CONFIRMATIONS

**ATTENTION :** Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 8 : Retrieviers \_\_\_\_\_ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 94 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANT

### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

## OBLIGATIONS SANITAIRES :

**2<sup>e</sup> Catégorie :** Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE TARN ET GARONNE

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (reconnue d'utilité publique)

## MONCLAR DE QUERCY (82230) - 21 AVRIL 2019

Demande d'engagement à renvoyer à CEDIA - Exposition de Monclar de Quercy - 31230 COUEILLES

Renseignements : 06 15 08 83 63

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement et renvoyez la feuille à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille



### CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 6 AVRIL 2019

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : \_\_\_\_\_ N° LOF : \_\_\_\_\_  
(ou d'identification)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

#### Précisions indispensables pour les races suivantes

<b>Variété</b> : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille</b> : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs</b> : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Poil (nature ou longueur)</b> : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	<b>Poids</b> : Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul nain Continental
---	---	--	---	---

Né le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ adresse mail valide : \_\_\_\_\_

<b>Classe d'engagement :</b>	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>						Confirmation <input type="checkbox"/>

<b>PARTICIPATION AUX FRAIS</b> <b>(CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ACT TARN ET GARONNE)</b>	Tarif avant le 28/02	Du 01/03 au 8/04	sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien, catalogue et entrée compris	35 €	40 €	
2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> chien	28 €	32 €	
4 <sup>e</sup> chien	20 €	25 €	
Pour chacun des suivants	15 €	18 €	
Ne concourant pas	10 €	10 €	
Puppy, Baby, Vétérans	15 €	20 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) Chaque chien de la meute doit IMPÉRATIVEMENT faire l'objet d'une feuille d'engagement	50 €	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	10 €	13 €	
Carte accompagnateur (si + de 3 chiens, 1 accompagnateur gratuit)	_____ x 2,50 €	_____ x 3 €	
<b>Attention, pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire</b>			Total

**LA CARTE D'EXPOSANT vous sera adressée quelques jours avant l'exposition (ne pas envoyer d'enveloppe timbrée).**

#### ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. *Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.* **en cas d'absence seuls seraient remboursés les chiens malades ou blessés après envoi du certificat vétérinaire**

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon (mes) chien(s) a (ont) obtenu le CACS, RCACS et/ou est désigné meilleur de race.**

NB : La carte d'exposant n'est valable que pour une seule personne. Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne (2,50 € ou 3 € suivant la date). L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire donne droit à une carte gratuite d'accompagnateur

pour les lots d'Affixe, de reproducteur, paire, couple (15€) ; pour le concours jeune présentateur (8€) ; pour le concours vétérinaire (8€) : inscription uniquement au secrétariat le jour de l'exposition entre 12h et 15h

Confirmation seule : avec Cédia ou Jean Pierre Marye (voir page 4)

LES EMLACEMENTS ET LE MATÉRIEL ÉTANT LIMITÉS, L'ASSOCIATION SE RÉSERVE LE DROIT DE CLORE LES INSCRIPTIONS AUSSITÔT LE NOMBRE MAXIMUM ATTEINT

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire :

*tout engagement doit être accompagné de son règlement libellé à l'ordre de l'ACT Tarn et Garonne.*

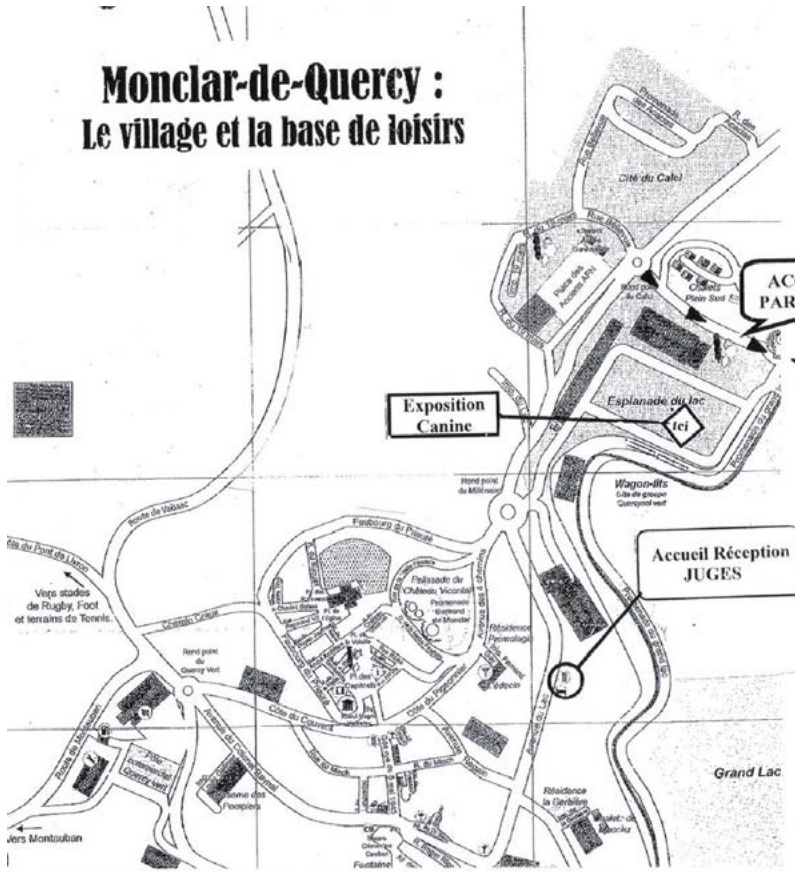
**CLOTURE DEFINITIVE des engagements le 6 avril 2019.**

**Aucun délai supplémentaire accordé, pensez à l'imprimeur !**

**!! Tarif réduit pour les inscriptions !! effectuées avant le 28 Février 2019**



**Monclar-de-Quercy :**  
Le village et la base de loisirs



**Justificatifs**  
pour les classes Travail et Champion

**CLASSE TRAVAIL**  
les récompenses doivent avoir été obtenues  
avant le 7 avril 2019

MERCI DE FOURNIR LA COPIE  
DE L'ATTESTATION SCC AUTORISANT  
L'INSCRIPTION EN CLASSE TRAVAIL.

**CLASSE CHAMPION**  
Les titres doivent avoir été homologués  
avant le 7 avril 2019.  
Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

**Photocopie du certificat de vaccination  
antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie  
ou provenant de l'étranger**



**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE le samedi 20 avril de 14h à 17h30**  
**Pensez à vous présenter à la confirmation avec certificat de naissance et carte d'identification.**

à renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque uniquement à l'ordre de l'ACT T&G  
**ET D'UNE ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE À VOTRE ADRESSE**  
à ACT T&G - Jean Pierre MARYE - 1263 Rue des Capellas - 82170 BESSENS

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_

Puce ou tatouage \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**Tarif de l'engagement : 30 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Tarn et Garonne**  
**Les accusés de réception des engagements courrier seront expédiés 8 jours avant la séance de confirmation**